

Droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent dans la lecture publique

Suite aux annonces gouvernementales du 18 mars 2021 sur le confinement en Ile-de-France, les salariés de la Lecture publique sont en droit d'obtenir des mesures de protection renforcées.

Pour les obtenir, 100% des agents de la médiathèque de Persépolis à Saint-Ouen ont fait grève samedi 20.

Mercredi 24 mars, en amont du CHSCT réuni en urgence l'après-midi, la CGT des personnels de Plaine Commune a lancé un appel pour une grève d'une heure applicable immédiatement. Cet appel a été largement suivi dans toutes les villes. Au moins 10 médiathèques ont fermé et de nombreux collègues se sont déclarés grévistes dans les autres établissements.

Voici les demandes nécessaires à la protection des agents portées des représentants en séance CHSCT et les réponses apportées par l'employeur.

Préconisations	Réponse de l'employeur	Calendrier
Mise en place du prêt à emporter	Non	Oui, pour maintenir le service au public, en cas de nouvelles mesures gouvernementales qui obligeraient de fermer les médiathèques.
Interruption de l'accueil des scolaires et des animations	Oui, dans certaines médiathèques, selon la taille de l'espace d'accueil et la ventilation. Privilégier les accueils en plein air quand la météo le permet	Immédiat
Diminution de la jauge d'accueil à 8m2/personne	Non, l'employeur dit être conforme au décret sans pouvoir préciser lequel.	
Limiter dans le temps la présence des usagers	Peut-être, la situation des étudiants qui ont besoin de travailler sur place est mise en avant.	Réponse prochainement
Plexiglass pour tous les postes d'accueil du public (1m x 1m quand le poste le permet)	Oui Engagement sur ce point il y a plus d'un mois	Commande cette semaine. méconnaissance des délais de livraison. Installation non planifiée
Changement des distributeurs de gel hydro-alcoolique défectueux	oui	Commande cette semaine. méconnaissance des délais de livraison. Installation non planifiée

Sur 7 agents de Plaine Commune testés positif cette semaine, 6 travaillent à la lecture publique.

Dans un contexte où le nombre des cas flambe notamment en Seine-Saint-Denis et les hôpitaux sont saturés, les représentants CGT au CHSCT considèrent que les mesures correctrices prises par l'employeur sont insuffisantes pour protéger les agents de la lecture publique du risque de contamination au COVID. **C'est pourquoi ils utilisent leur droit d'alerte pour danger grave et imminent.**